



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LA MÉTROPOLE DE LYON LANCE UN APPEL À PROJETS D'UN MONTANT DE 400 000 EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

La Métropole de Lyon vient de voter, à l'occasion du Conseil de la Métropole des 14 et 15 mars, la mise en œuvre d'un Appel à projets intitulé « transition écologique des entreprises » permettant d'accompagner financièrement les entreprises du territoire dans leurs initiatives et pratiques plus responsables. Une enveloppe de 400 000 euros vient d'être allouée pour soutenir ces projets.

Dans le cadre du projet de la Zone à faibles émissions et en complément des aides votées auprès des véhicules utilitaires légers lors du conseil du 24 janvier dernier, la Métropole de Lyon a souhaité cibler cet appel à projets sur la thématique de la mobilité des biens. Ainsi, les TPE et PME pourront être accompagnées financièrement pour concrétiser les investissements permettant la mise en œuvre de projets vertueux en matière de logistique.

« Face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels, la Métropole se doit de soutenir les acteurs économiques du territoire dans leur transformation écologique et la sobriété énergétique. Avec cette enveloppe de 400 000 euros, nous accompagnons concrètement les entreprises de toutes tailles en levant les freins financiers qu'elles peuvent rencontrer pour leurs projets logistiques moins énergivores et moins polluants » explique Emeline Baume, 1ère vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique.

Logistique alimentaire, solutions de stockage ou logiciel de gestion, mobilité servicielle des artisans et commerçants, projets de mutualisation ou encore multimodalité, cet appel à projets qui débute le 21 mars prochain vient cofinancer les projets des entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique de transition de leur logistique et qui n'entrent pas dans le cadre des investissements déjà pris en charge par les aides existantes (aides ZFE, aides bornes de recharges, ...).

Il s'adresse aux TPE et, PME et groupements d'entreprises de la Métropole de Lyon tous secteurs d'activités confondus, et viendra soutenir le projet à hauteur de 50% maximum du coût du financement pour une aide allant de 2 000 à 50 000 euros par projet.

## Il concernera par exemple plus concrètement :

- Les TPE/PME qui ont besoin d'un support financier pour des investissements complémentaires au changement de flotte logistique : acquisition d'un logiciel de gestion d'une nouvelle flotte logistique, réaménagement d'un espace de stationnement pour la flotte logistique (hors aide bornes de recharges, hors stationnements salariés), ou l'achat d'une solution de stockage complémentaire (conteneurs, remorques innovantes), voire même le réaménagement intérieur d'un nouveau véhicule (système frigorifique moins énergivore, mutualisation avec d'autres acteurs, ...)
- Les TPE/PME qui ont besoin d'un cofinancement pour un projet venant réduire les externalités liées à leur logistique. Ce volet peut notamment inclure les projets relatifs à la logistique des déchets (solution de reprise et réutilisation des conditionnements, solution de réduction des emballages) ou encore les projets relatifs aux problématique de multimodalité

## Service Presse Métropole de Lyon :



(solution de transport combiné permettant de limiter la rupture de charge, outil de collecte et de traitement des données multimodales à des fins d'optimisation logistique).

L'AAP s'adresse uniquement aux entreprises qui souhaitent obtenir le financement de leurs projets réalisables sous 12 mois. Il ne financera pas de masse salariale, de formation, d'études ou diagnostics.

Pour candidater à cet appel à projets, les entreprises peuvent se rendre sur le site <u>www.grandlyon.com/appels-a-projets</u> et déposer leur dossier jusqu'au 10 mai 2022 inclus. Les dossiers seront instruits courant juin pour être sélectionnés en novembre 2022.